



Communauté de Communes Rhône - Vistre - Vidourle

2, avenue de la Fontanisse
30660 GALLARGUES-le-MONTUEUX
Tél. : 04 66 35 55 55 Fax : 04 66 35 42 19
E-mail : contact@ccrvv.com
www.cc-rhony-vistre-vidourle.fr

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Du 20 février 2020

| | |
|---------------------------------------|------------|
| Nombre de membres afférents au C.C. : | 37 |
| Nombre de membres en exercices : | 37 |
| Nombre de membres présents : | 26 |
| Nombre de membres représentés : | 4 |
| Date de convocation : | 13/02/2020 |
| Date d'affichage : | 13/02/2020 |

Le 20 février 2020 à 18 heures trente le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté de Communes sur Gallargues le Montueux, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste ESTEVE, son Président.

Etaient présents outre Monsieur le Président : Madame CHALEYSSIN Pilar et Messieurs AGNEL Thierry, BALANA René, CERDA Freddy, DUPLAN Gérard, FOUCON Marc, GRAS Philippe, LAURENT Jean-François et REY Jacky, Vice-présidents.

Mesdames ARRAZAT Françoise, BELIERE Elisabeth, BELLOT MAUROZ Sandrine, BRUGUIER Alexandra, COSTE Valérie, DEBRIE Isabelle, DUBAR Laure, MANGEANT Dominique, NECTOUX Agnès, PRADEILLE Magali, ROURE Laurence et ROY Agnès.

Messieurs BARLAGUET Christian, MAILLARD Pascal, SERRANO Jean-François et VIGNE Roger, Conseillers Communautaires.

Etaient absents ayant donné procuration : Monsieur CHAMP Didier à Monsieur AGNEL Thierry, Monsieur JULIEN Daniel à Monsieur REY Jacky, Monsieur LEON Joffrey à Madame ROY Agnès et Monsieur MONNIER Robert à Monsieur BALANA René.

Etaient absents : Mesdames FOURNERA Marie et MIRANDE Brigitte et Messieurs BORRAS Jean-Pierre, FOURNIER LEVEL Philippe, JULIEN Michel, LAREQUIE Brian et MOROSO Yves.

Secrétaire : Monsieur Jean-François SERRANO

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 heures trente, constate après appel nominal que le quorum est atteint. Il invite ensuite, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire à désigner un secrétaire, propose Monsieur Jean-François SERRANO pour cette fonction qui accepte et que le Conseil investit à l'unanimité.

Puis, monsieur le Président fait donner lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du Jeudi 23 janvier 2020 qui est approuvé à l'unanimité.

Enfin, il soumet à l'examen du Conseil les questions portées à l'ordre du jour.

1 - Passage des factures de faible valeur en investissement

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-François LAURENT, Vice-président en charge des « Finances ».

Monsieur LAURENT explique qu'il convient de renouveler, pour l'année 2020, la délibération de portée générale et annuelle qui autorise le paiement, en investissement, des dépenses qui peuvent y être imputées, mais dont le montant n'excède pas 500 €.

Monsieur LAURENT précise que cette possibilité est valable sur le budget général et également sur les budgets annexes.

Monsieur LAURENT propose au Conseil, après avis du Bureau communautaire, de prendre une délibération permettant le passage de factures en investissement dont le montant n'excède pas 500 € HT.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, après discussion, à l'unanimité, vu l'avis favorable du Bureau communautaire du Mardi 11 février 2020, approuve le principe de la délibération générale et annuelle portant sur le passage de factures en investissement dont le montant n'excède pas les 500 € HT.

2 - Approbation du Compte de Gestion 2019 : Budget principal

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Jean-François LAURENT, Vice-président en charge des « Finances ».

Monsieur LAURENT explique qu'il s'agit d'approuver le compte de gestion du Budget principal tenu par le Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) pour l'exercice 2019.

Celui-ci se présente de la manière suivante :

| NATURE | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT |
|-------------------------------------|-----------------------|------------------------|
| Dépenses nettes de l'exercice 2019 | 19 432 506.67 € | 2 556 568.83 € |
| Recettes nettes de l'exercice 2019 | 21 046 026.12 € | 1 027 872.10 € |
| Résultats de l'exercice 2019 | 1 613 519.45 € | -1 528 696.73 € |

136

| | | |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Résultats reportés de N-1 | 2 653 390.22 € | 1 350 381.10 € |
| Affectation de résultat | -2 500 000.00 € | 2 500 000.00 € |
| RESULTAT DE CLÔTURE | 1 766 909.67 € | 2 321 684.37 € |
| RESULTAT CONSOLIDE (fonctionnement + investissement) = 4 088 594.04 € | | |

Monsieur LAURENT propose au Conseil, après avis de la Commission des Finances et du Bureau communautaire, de délibérer sur le compte de gestion tel que présenté ci-dessus.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, après discussion, à l'unanimité, vu l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, vu l'avis favorable de la Commission des Finances du Mardi 11 février 2020, vu l'avis favorable du Bureau communautaire du Mardi 11 février 2020, approuve le Compte de gestion 2019 du Budget principal.

3 - Approbation du Compte de Gestion 2019 : Budget annexe Puech de Mus

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Jean-François LAURENT, Vice-président en charge des « Finances ».

Monsieur LAURENT explique qu'il s'agit d'approuver le compte de gestion du Budget annexe Puech de Mus tenu par les services de la DDFIP pour l'exercice 2019.

Celui-ci se présente de la manière suivante :

| NATURE | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT |
|-------------------------------------|----------------------|---------------------|
| Dépenses nettes de l'exercice 2019 | 3 175 119.85 € | 2 423 249.16 € |
| Recettes nettes de l'exercice 2019 | 2 445 746.08 € | 3 255 979.85 € |
| Résultats de l'exercice 2019 | -729 373.77 € | 832 730.69 € |

hne

| | | |
|---|------------------------|-----------------------|
| Résultats reportés de N-1 | -1 522 911.11 € | 1 306 399.23 € |
| RESULTAT DE CLÔTURE | -2 252 284.88 € | 2 139 129.92 € |
| RESULTAT CONSOLIDE (fonctionnement + investissement) = -113 154.96 € | | |

Monsieur LAURENT propose au Conseil, après avis de la Commission des Finances et du Bureau Communautaire, de délibérer sur le compte de gestion tel que présenté ci-dessus.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, après discussion, à l'unanimité, vu l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, vu l'avis favorable de la Commission des Finances du Mardi 11 février 2020, vu l'avis favorable du Bureau communautaire du Mardi 11 février 2020, approuve le Compte de Gestion 2019 du Budget annexe Puech de Mus.

4 - Approbation du Compte de Gestion 2019 : Budget annexe « Grand Cycle de l'eau »

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Jean-François LAURENT, Vice-président en charge des « Finances ».

Monsieur LAURENT explique qu'il s'agit d'approuver le compte de gestion du Budget annexe « Grand Cycle de l'eau » tenu par les services de la DDFIP pour l'exercice 2019.

Celui-ci se présente de la manière suivante :

| NATURE | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT |
|-------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Dépenses nettes de l'exercice 2019 | 141 104.82 € | 71 271.00 € |
| Recettes nettes de l'exercice 2019 | 251 462.00 € | 20 321.86 € |
| Résultats de l'exercice 2019 | 110 357.18 € | -50 949.14 € |
| Résultats reportés de N-1 | 119 011.00 € | -33 625.50 € |

J. Laurent

| | | |
|--|---------------------|--------------------|
| Affectation de résultat | -100 000.00 € | 100 000.00 € |
| RESULTAT DE CLÔTURE | 129 368.18 € | 15 425.36 € |
| RESULTAT CONSOLIDE (fonctionnement + investissement) = 144 793.54 € | | |

Monsieur LAURENT propose au Conseil, après avis de la Commission des Finances et du Bureau communautaire, de délibérer sur le compte de gestion tel que présenté ci-dessus.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, après discussion, à l'unanimité, vu l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, vu l'avis favorable de la Commission des Finances du Mardi 11 février 2020, vu l'avis favorable du Bureau communautaire du Mardi 11 février 2020, approuve le Compte de gestion 2019 du Budget annexe « Grand cycle de l'eau ».

5 - Approbation du Compte de Gestion 2019 : Budget annexe « Pôle d'Echanges Multimodal PEM »

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Jean-François LAURENT, Vice-président en charge des « Finances ».

Monsieur LAURENT explique qu'il s'agit d'approuver le compte de gestion du Budget annexe « PEM » tenu par les services de la DDFIP pour l'exercice 2019.

Celui-ci se présente de la manière suivante :

| NATURE | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT |
|-------------------------------------|---------------------|--------------------|
| Dépenses nettes de l'exercice 2019 | 17 193.60 € | 1 188.00 € |
| Recettes nettes de l'exercice 2019 | 0.00 € | 0.00 € |
| Résultats de l'exercice 2019 | -17 193.60 € | -1 188.00 € |
| Résultats reportés de N-1 | 0.00 € | 0.00 € |

| | | |
|--|---------------------|--------------------|
| RESULTAT DE CLÔTURE | -17 193.60 € | -1 188.00 € |
| RESULTAT CONSOLIDE (fonctionnement + investissement) = -18 381.60 € | | |

Monsieur LAURENT propose au Conseil, après avis de la Commission des Finances et du Bureau communautaire, de délibérer sur le compte de gestion tel que présenté ci-dessus.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, après discussion, à l'unanimité, vu l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, vu l'avis favorable de la Commission des Finances du Mardi 11 février 2020, vu l'avis favorable du Bureau communautaire du Mardi 11 février 2020, approuve le Compte de gestion 2019 du Budget annexe PEM.

6 - Approbation du Compte Administratif 2019 : Budget principal

Le compte administratif représente la comptabilité tenue par l'exécutif. En conséquence, Monsieur le Président est invité à sortir de la salle pendant l'approbation des comptes administratifs et laisse la parole à Monsieur Jean-François LAURENT, Vice-président en charge des « Finances ».

Monsieur LAURENT explique qu'il s'agit d'approuver le compte administratif 2019 du Budget principal. Monsieur LAURENT précise que celui-ci est en tout point concordant avec le compte de gestion 2019 du Budget principal.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| Dépenses de fonctionnement / Chap. | | Compte administratif 2019 |
|---|------------------------------------|----------------------------------|
| Chap. 011 | Charges à caractère général | 3 735 170.00 € |
| Chap. 012 | Charges de personnel et assimilés | 8 611 361.15 € |
| Chap. 014 | Atténuation de produits | 4 428 637.16 € |
| Chap. 042 | Dotations aux amortissements | 289 138.66 € |
| Chap. 65 | Autres charges de gestion courante | 1 865 069.86 € |
| Chap. 66 | Charges financières | 481 235.49 € |
| Chap. 67 | Charges exceptionnelles | 21 894.35 € |
| TOTAL | | 19 432 506.67 € |

Monsieur LAURENT indique qu'après avis de la Commission des « Finances » et du Bureau communautaire, il est proposé de délibérer sur les dépenses de fonctionnement du Compte administratif 2019 du Budget principal tel que présenté ci-dessus.

↓ se

Après discussion, le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité des membres présents dans la salle, les dépenses de fonctionnement du Compte administratif 2019 du Budget principal sont, vu les articles L.1612-12 et L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, vu l'avis favorable de la Commission des Finances du Mardi 11 février 2020, vu l'avis favorable du Bureau communautaire du Mardi 11 février 2020, adoptées chapitre par chapitre.

| Recettes de fonctionnement / Chap. | | Compte administratif 2019 |
|------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------|
| Chap. 013 | Atténuation de charges | 199 830.06 € |
| Chap. 042 | Opération d'ordre de transfert | 59 819.28 € |
| Chap. 70 | Produits des services | 2 724 507.98 € |
| Chap. 73 | Impôts et taxes | 14 165 013.00 € |
| Chap. 74 | Dotations et participations | 3 874 489.62 € |
| Chap. 75 | Autres produits de gestion courante | 901.62 € |
| Chap. 77 | Produits exceptionnels | 21 464.56 € |
| TOTAL | | 21 046 026.12 € |

Monsieur LAURENT indique qu'après avis de la Commission des « Finances » et du Bureau communautaire, il est proposé de délibérer sur les recettes de fonctionnement du Compte administratif 2019 du Budget principal tel que présenté ci-dessus.

Après discussion, le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité des membres présents dans la salle, les recettes de fonctionnement du Compte administratif 2019 du Budget principal sont, vu les articles L.1612-12 et L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, vu l'avis favorable de la Commission des Finances du Mardi 11 février 2020, vu l'avis favorable du Bureau communautaire du Mardi 11 février 2020, adoptées chapitre par chapitre.

SECTION D'INVESTISSEMENT

| Dépenses d'investissement / Chap. et Opération | | Compte administratif 2019 |
|--|---------------------------------------|---------------------------|
| Chap. 040 | Travaux en régie | 59 819.28 € |
| Chap. 041 | Opérations patrimoniales | 155 834.02 € |
| Chap. 16 | Remboursement des emprunts en capital | 630 929.39 € |
| 901 | Matériels divers | 92 303.92 € |
| 902 | Actions économiques | 451 605.09 € |
| 903 | Environnement | 875 398.14 € |
| 908 | Bâtiments enfance | 290 678.99 € |
| TOTAL | | 2 556 568.83 € |

f n e

Monsieur LAURENT indique qu'après avis de la Commission des « Finances » et du Bureau communautaire, il est proposé de délibérer sur les dépenses d'investissement du Compte administratif 2019 du Budget principal tel que présenté ci-dessus.

Après discussion, le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité des membres présents dans la salle, les dépenses d'investissement du Compte administratif 2019 du Budget principal sont, vu les articles L.1612-12 et L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, vu l'avis favorable de la Commission des Finances du Mardi 11 février 2020, vu l'avis favorable du Bureau communautaire du Mardi 11 février 2020, adoptées chapitre par chapitre et opération par opération.

| Recettes d'investissement / Chap. | | Compte administratif 2019 |
|-----------------------------------|--|---------------------------|
| Chap. 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 289 138.66 € |
| Chap. 041 | Opérations patrimoniales | 155 834.02 € |
| Chap. 10 | Dotations FCTVA | 2 737 492.02 € |
| 903 | Environnement subventions | 18 899.44 € |
| 908 | Enfance subventions | 326 507.96 € |
| TOTAL | | 3 527 872.10 € |

Monsieur LAURENT indique qu'après avis de la Commission des « Finances » et du Bureau communautaire, il est proposé de délibérer sur les recettes d'investissement du Compte administratif 2019 du Budget principal tel que présenté ci-dessus.

Après discussion, le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité des membres présents dans la salle, les recettes d'investissement du Compte administratif 2019 du Budget principal sont, vu les articles L.1612-12 et L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, vu l'avis favorable de la Commission des Finances du Mardi 11 février 2020, vu l'avis favorable du Bureau communautaire du Mardi 11 février 2020, adoptées chapitre par chapitre et opération par opération.

7 - Approbation du Compte administratif 2019 : Budget annexe Puech de Mus

Monsieur le Président sort de la salle et laisse le soin à Monsieur Jean-François LAURENT, Vice-président en charge des « Finances », de présenter le compte administratif.

Monsieur LAURENT explique qu'il s'agit d'approuver le compte administratif 2019 du Budget annexe Puech de Mus. Monsieur LAURENT précise que celui-ci est en tout point concordant avec le compte de gestion 2019 du Budget annexe Puech de Mus.

1 1 6

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| Dépenses de fonctionnement / Chap. | | Compte administratif 2019 |
|------------------------------------|--|---------------------------|
| Chap. 011 | Charges à caractère général | 19 298.83 € |
| Chap. 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 2 397 550.66 € |
| Chap. 66 | Charges financières | 6 399.67 € |
| TOTAL | | 2 423 249.16 € |

Monsieur LAURENT indique qu'après avis de la Commission des « Finances » et du Bureau communautaire, il est proposé de délibérer sur les dépenses de fonctionnement du Compte administratif 2019 du Budget annexe Puech de Mus tel que présenté ci-dessus.

Après discussion, le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité des membres présents dans la salle, les dépenses de fonctionnement du Compte administratif 2019 du Budget annexe Puech de Mus sont, vu les articles L.1612-12 et L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, vu l'avis favorable de la Commission des Finances du Mardi 11 février 2020, vu l'avis favorable du Bureau communautaire du Mardi 11 février 2020, adoptées chapitre par chapitre.

| Recettes de fonctionnement / Chap. | | Compte administratif 2019 |
|------------------------------------|--|---------------------------|
| Chap. 70 | Produits des services | 480 860.00 € |
| Chap. 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 2 775 119.85 € |
| TOTAL | | 3 255 979.85 € |

Monsieur LAURENT indique qu'après avis de la Commission des « Finances » et du Bureau communautaire, il est proposé de délibérer sur les recettes de fonctionnement du Compte administratif 2019 du Budget annexe Puech de Mus tel que présenté ci-dessus.

Après discussion, le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité des membres présents dans la salle, les recettes de fonctionnement du Compte administratif 2019 du Budget annexe Puech de Mus sont, vu les articles L.1612-12 et L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, vu l'avis favorable de la Commission des Finances du Mardi 11 février 2020, vu l'avis favorable du Bureau communautaire du Mardi 11 février 2020, adoptées chapitre par chapitre.

SECTION D'INVESTISSEMENT

| Dépenses d'investissement / Chap. | | Compte administratif 2019 |
|-----------------------------------|--|---------------------------|
| Chap. 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 2 775 119.85 € |
| Chap. 16 | Remboursement emprunt | 400 000.00 € |
| TOTAL | | 3 175 119.85 € |

f. n. e.

Monsieur LAURENT indique qu'après avis de la Commission des « Finances » et du Bureau communautaire, il est proposé de délibérer sur les dépenses d'investissement du Compte administratif 2019 du Budget annexe Puech de Mus tel que présenté ci-dessus.

Après discussion, le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité des membres présents dans la salle, les dépenses d'investissement du Compte administratif 2019 du Budget annexe Puech de Mus sont, vu les articles L.1612-12 et L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, vu l'avis favorable de la Commission des Finances du Mardi 11 février 2020, vu l'avis favorable du Bureau communautaire du Mardi 11 février 2020, adoptées chapitre par chapitre.

| Recettes d'investissement / Chap. | | Compte administratif 2019 |
|-----------------------------------|--|---------------------------|
| Chap. 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 2 397 550.66 € |
| Chap. 10 | Dotations, fonds divers | 48 195.42 € |
| TOTAL | | 2 445 746.08 € |

Monsieur LAURENT indique qu'après avis de la Commission des « Finances » et du Bureau communautaire, il est proposé de délibérer sur les recettes d'investissement du Compte administratif 2019 du Budget annexe Puech de Mus tel que présenté ci-dessus.

Après discussion, le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité des membres présents dans la salle, les recettes d'investissement du Compte administratif 2019 du Budget annexe Puech de Mus sont, vu les articles L.1612-12 et L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, vu l'avis favorable de la Commission des Finances du Mardi 11 février 2020, vu l'avis favorable du Bureau communautaire du Mardi 11 février 2020, adoptées chapitre par chapitre.

8 - Approbation du Compte administratif 2019 : Budget annexe « Grand Cycle de l'eau »

Monsieur le Président sort de la salle et laisse le soin à Monsieur Jean-François LAURENT, Vice-président en charge des « Finances », de présenter le compte administratif.

Monsieur LAURENT explique qu'il s'agit d'approuver le Compte administratif 2019 du Budget annexe « Grand cycle de l'eau ». Monsieur LAURENT précise que celui-ci est en tout point concordant avec le compte de gestion 2019 correspondant.

J. Laurent

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| Dépenses de fonctionnement / Chap. | | Compte administratif 2019 |
|------------------------------------|---|---------------------------|
| Chap. 011 | Charges à caractère général | 4 839.84 € |
| Chap. 012 | Charges de personnel et assimilés | 6 386.73 € |
| Chap. 014 | Atténuations de produits | 784.00 € |
| Chap. 042 | Opération d'ordre de transfert entre sections | 1 330.83 € |
| Chap. 65 | Autres charges de gestion courante | 127 763.42 € |
| TOTAL | | 141 104.82 € |

Monsieur LAURENT indique qu'après avis de la Commission des « Finances » et du Bureau communautaire, il est proposé de délibérer sur les dépenses de fonctionnement du Compte administratif 2019 du Budget annexe « Grand cycle de l'eau » tel que présenté ci-dessus.

Après discussion, le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité des membres présents dans la salle, les dépenses de fonctionnement du Compte administratif 2019 du Budget annexe « Grand cycle de l'eau » sont, vu les articles L.1612-12 et L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, vu l'avis favorable de la Commission des Finances du Mardi 11 février 2020, vu l'avis favorable du Bureau communautaire du Mardi 11 février 2020, adoptées chapitre par chapitre.

| Recettes de fonctionnement / Chap. | | Compte administratif 2019 |
|------------------------------------|-----------------|---------------------------|
| Chap. 73 | Impôts et taxes | 251 462.00 € |
| TOTAL | | 251 462.00 € |

Monsieur LAURENT indique qu'après avis de la Commission des « Finances » et du Bureau communautaire, il est proposé de délibérer sur les recettes de fonctionnement du Compte administratif 2019 du Budget annexe « Grand cycle de l'eau » tel que présenté ci-dessus.

Après discussion, le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité des membres présents dans la salle, les recettes de fonctionnement du Compte administratif 2019 du Budget annexe « Grand cycle de l'eau » sont, vu les articles L.1612-12 et L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, vu l'avis favorable de la Commission des Finances du Mardi 11 février 2020, vu l'avis favorable du Bureau communautaire du Mardi 11 février 2020, adoptées chapitre par chapitre.

SECTION D'INVESTISSEMENT

| Dépenses d'investissement / Chap. | | Compte administratif 2019 |
|-----------------------------------|-------------------------------|---------------------------|
| Chap. 20 | Immobilisations incorporelles | 67 743.00 € |
| Chap. 21 | Immobilisations corporelles | 3 528.00 € |
| TOTAL | | 71 271.00 € |

JRE

Monsieur LAURENT indique qu'après avis de la Commission des « Finances » et du Bureau communautaire, il est proposé de délibérer sur les dépenses d'investissement du Compte administratif 2019 du Budget annexe « Grand cycle de l'eau » tel que présenté ci-dessus.

Après discussion, le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité des membres présents dans la salle, les dépenses d'investissement du Compte administratif 2019 du Budget annexe « Grand cycle de l'eau » sont, vu les articles L.1612-12 et L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, vu l'avis favorable de la Commission des Finances du Mardi 11 février 2020, vu l'avis favorable du Bureau communautaire du Mardi 11 février 2020, adoptées chapitre par chapitre.

| Recettes d'investissement / Chap. | | Compte administratif 2019 |
|-----------------------------------|---|---------------------------|
| Chap. 040 | Opération d'ordre de transfert entre sections | 1 330.83 € |
| Chap. 10 | FCTVA | 100 988.83 € |
| Chap. 13 | Subventions d'investissement | 18 002.20 € |
| TOTAL | | 120 321.86 € |

Monsieur LAURENT indique qu'après avis de la Commission des « Finances » et du Bureau communautaire, il est proposé de délibérer sur les recettes d'investissement du Compte administratif 2019 du Budget annexe « Grand cycle de l'eau » tel que présenté ci-dessus.

Après discussion, le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité des membres présents dans la salle, les recettes d'investissement du Compte administratif 2019 du Budget annexe « Grand cycle de l'eau » sont, vu les articles L.1612-12 et L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, vu l'avis favorable de la Commission des Finances du Mardi 11 février 2020, vu l'avis favorable du Bureau communautaire du Mardi 11 février 2020, adoptées chapitre par chapitre.

9 - Approbation du Compte administratif 2019 : Budget annexe « Pôle d'Echanges Multimodal PEM »

Monsieur le Président sort de la salle et laisse le soin à Monsieur Jean-François LAURENT, Vice-président en charge des Finances, de présenter le compte administratif.

Monsieur LAURENT explique qu'il s'agit d'approuver le compte administratif 2019 du Budget annexe PEM. Monsieur LAURENT précise que celui-ci est en tout point concordant avec le compte de gestion 2019.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| Dépenses de fonctionnement / Chap. | | Compte administratif 2019 |
|------------------------------------|-----------------------------|---------------------------|
| Chap. 011 | Charges à caractère général | 1 188.00 € |
| TOTAL | | 1 188.00 € |

Monsieur LAURENT indique qu'après avis de la Commission des Finances et du Bureau communautaire, il est proposé de délibérer sur les dépenses de fonctionnement du Compte administratif 2019 du Budget annexe PEM tel que présenté ci-dessus.

Après discussion, le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité des membres présents dans la salle, les dépenses de fonctionnement du Compte administratif 2019 du Budget annexe PEM sont, vu les articles L.1612-12 et L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, vu l'avis favorable de la Commission des Finances du Mardi 11 février 2020, vu l'avis favorable du Bureau communautaire du Mardi 11 février 2020, adoptées chapitre par chapitre.

| Recettes de fonctionnement / Chap. | | Compte administratif 2019 |
|------------------------------------|-----------------|---------------------------|
| Chap. 73 | Impôts et taxes | 0.00 € |
| TOTAL | | 0.00 € |

Monsieur LAURENT indique qu'après avis de la Commission des Finances et du Bureau communautaire, il est proposé de délibérer sur les recettes de fonctionnement du Compte administratif 2019 du Budget annexe PEM tel que présenté ci-dessus.

Après discussion, le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité des membres présents dans la salle, les recettes de fonctionnement du Compte administratif 2019 du Budget annexe PEM sont, vu les articles L.1612-12 et L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, vu l'avis favorable de la Commission des Finances du Mardi 11 février 2020, vu l'avis favorable du Bureau communautaire du Mardi 11 février 2020, adoptées chapitre par chapitre.

SECTION D'INVESTISSEMENT

| Dépenses d'investissement / Chap. | | Compte administratif 2019 |
|-----------------------------------|-------------------------------|---------------------------|
| Chap. 20 | Immobilisations incorporelles | 17 193.60 € |
| TOTAL | | 17 193.60 € |

Monsieur LAURENT indique qu'après avis de la Commission des Finances et du Bureau communautaire, il est proposé de délibérer sur les dépenses d'investissement du Compte administratif 2019 du Budget annexe PEM tel que présenté ci-dessus.

Après discussion, le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité des membres présents dans la salle, les dépenses d'investissement du Compte administratif 2019 du Budget annexe PEM sont, vu les articles L.1612-12 et L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, vu l'avis favorable de la Commission des Finances du Mardi 11 février 2020, vu l'avis favorable du Bureau communautaire du Mardi 11 février 2020, adoptées chapitre par chapitre.

172

| Recettes d'investissement / Chap. | | Compte administratif 2019 |
|-----------------------------------|-------|---------------------------|
| Chap. 10 | FCTVA | 0.00 € |
| TOTAL | | 0.00 € |

Monsieur LAURENT indique qu'après avis de la Commission des Finances et du Bureau communautaire, il est proposé de délibérer sur les recettes d'investissement du Compte administratif 2019 du Budget annexe PEM tel que présenté ci-dessus.

Après discussion, le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité des membres présents dans la salle, les recettes d'investissement du Compte administratif 2019 du Budget annexe PEM sont, vu les articles L.1612-12 et L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, vu l'avis favorable de la Commission des Finances du Mardi 11 février 2020, vu l'avis favorable du Bureau communautaire du Mardi 11 février 2020, adoptées chapitre par chapitre.

10 – Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2020

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-François LAURENT, Vice-président en charge des Finances.

Monsieur LAURENT explique qu'il s'agit, pour le Conseil, de délibérer sur le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) qui sera applicable sur le territoire de la Communauté de Communes Rhône-Vistre-Vidourle en 2020.

Monsieur LAURENT précise qu'il est proposé de maintenir le taux en 2020 au même niveau que l'année dernière c'est-à-dire 13.75 %.

Monsieur LAURENT indique qu'il s'agit donc pour le Conseil, après avis de la Commission des Finances et du Bureau Communautaire, de délibérer pour maintenir le taux de la TEOM à 13.75 % pour 2020.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, après discussion, à l'unanimité, vu l'article 1636B du Code Général des Impôts, vu l'avis favorable de la Commission des Finances du Mardi 11 février 2020, vu l'avis favorable du Bureau communautaire du Mardi 11 février 2020, fixe le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 13.75 % pour l'année 2020.

11 – Fixation des taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2020

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Jean-François LAURENT, Vice-président en charge des Finances.

JFL

Monsieur LAURENT indique qu'il s'agit de voter les différents taux des impositions locales 2020 comportant : la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), la Taxe d'Habitation (TH), le Foncier Bâti (FB) et le Foncier Non Bâti (FNB).

Monsieur LAURENT précise qu'il est proposé de ne pas faire évoluer les taux des impositions locales pour l'année 2020 :

| Taxes | Taux 2019 | Proposition de taux 2020 |
|------------------------------|-----------|--------------------------|
| CFE | 27.07 % | 27.07 % |
| Taxe d'Habitation | 10.35 % | 10.35 % |
| Taxe sur le Foncier Bâti | 0.00 % | 0.00 % |
| Taxe sur le Foncier Non Bâti | 3.04 % | 3.04 % |

Monsieur LAURENT explique qu'il est donc soumis au Conseil, après avis de la Commission des Finances et du Bureau communautaire, la décision de voter les taux des impositions locales pour l'année 2020 tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, après discussion, à l'unanimité, vu l'article 1636B sexies - I 3° du Code Général des Impôts, vu l'avis favorable de la Commission des Finances du Mardi 11 février 2020, vu l'avis favorable du Bureau communautaire du Mardi 11 février 2020, fixe les taux d'imposition des taxes locales ainsi :

Cotisation Foncière des Entreprises : 27.07 %

Taxe d'Habitation : 10.35 %

Taxe sur le Foncier Bâti : 0.00 %

Taxe sur le Foncier Non Bâti : 3.04 %

12 - Budget primitif 2020 : Budget principal

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-François LAURENT, Vice-président en charge des Finances.

Pour rappel, le budget est voté par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre et opération pour la section d'investissement.

JAE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| Dépenses de fonctionnement | | BP+DM 2019 | BP 2020 | Réalisé CA 2019 |
|-----------------------------------|--|------------------------|------------------------|------------------------|
| Chap. 011 | Charges à caractère général | 4 042 300.00 € | 4 229 000.00 € | 3 735 170.00 € |
| Chap. 012 | Charges de personnel et assimilés | 8 620 000.00 € | 8 996 000.00 € | 8 611 361.15 € |
| Chap. 014 | Atténuation de produits | 4 520 000.00 € | 4 550 000.00 € | 4 428 637.16 € |
| Chap. 022 | Dépenses imprévues | 0.00 € | 500 000.00 € | 0.00 € |
| Chap. 023 | Virement à la section d'investissement | 0.00 € | 1 000 000.00 € | 0.00 € |
| Chap. 042 | Dotations aux amortissements | 276 100.00 € | 315 000.00 € | 289 138.66 € |
| Chap. 65 | Autres charges de gestion courante | 1 888 100.00 € | 1 790 000.00 € | 1 865 069.86 € |
| Chap. 66 | Charges financières | 550 000.00 € | 550 000.00 € | 481 235.49 € |
| Chap. 67 | Charges exceptionnelles | 30 000.00 € | 30 000.00 € | 21 894.35 € |
| TOTAL | | 19 926 500.00 € | 21 960 000.00 € | 19 432 506.67 € |

Monsieur LAURENT indique qu'après avis de la Commission des Finances et du Bureau communautaire, il est proposé de délibérer sur les dépenses de la section de fonctionnement du Budget prévisionnel principal tel que présenté ci-dessus.

Après discussion, le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité, les dépenses de la section de fonctionnement du Budget prévisionnel 2020 du Budget principal sont, vu les articles L.1612-12 et L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, vu l'avis favorable de la Commission des Finances du Mardi 11 février 2020, vu l'avis favorable du Bureau communautaire du Mardi 11 février 2020, adoptées chapitre par chapitre.

| Recettes de fonctionnement | | BP+DM 2019 | BP 2020 | Réalisé CA 2019 |
|-----------------------------------|-------------------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| 002 | Excédent de fonctionnement reporté | 153 390.22 € | 1 766 909.67 € | |
| Chap. 013 | Atténuation de charges | 180 000.00 € | 180 000.00 € | 199 830.06 € |
| Chap. 042 | Opération d'ordre de transfert | 60 000.00 € | 70 000.00 € | 59 819.28 € |
| Chap. 70 | Produits des services | 2 582 000.00 € | 2 450 000.00 € | 2 724 507.98 € |
| Chap. 73 | Impôts et taxes | 13 559 000.00 € | 13 946 000.00 € | 14 165 013.00 € |
| Chap. 74 | Dotations et participations | 3 370 000.00 € | 3 525 000.00 € | 3 874 489.62 € |
| Chap. 75 | Autres produits de gestion courante | 109.78 € | 90.33 € | 901.62 € |
| Chap. 77 | Produits exceptionnels | 22 000.00 € | 22 000.00 € | 21 464.56 € |
| TOTAL | | 19 926 500.00 € | 21 960 000.00 € | 21 046 026.12 € |

Monsieur LAURENT indique qu'après avis de la Commission des Finances et du Bureau communautaire, il est proposé de délibérer sur les recettes de la section de fonctionnement du Budget prévisionnel principal tel que présenté ci-dessus.

Après discussion, le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité, les recettes de la section de fonctionnement du Budget prévisionnel 2020 du Budget principal sont, vu les articles L.1612-12 et L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, vu l'avis favorable de la Commission des Finances du Mardi 11 février 2020, vu l'avis favorable du Bureau communautaire du Mardi 11 février 2020, adoptées chapitre par chapitre.

SECTION D'INVESTISSEMENT

| Dépenses d'investissement | | BP+DM 2019 | BP 2020 | RAR | TOTAL BP 2020 | Réalisé CA 2019 |
|---------------------------|----------------------------------|-----------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|-----------------------|
| Chap. 040 | Opération d'ordre entre sections | 60 000.00 € | 70 000.00 € | | 70 000.00 € | 59 819.28 € |
| Chap. 041 | Opérations patrimoniales | 155 834.02 € | 15 000.00 € | | 15 000.00 € | 155 834.02 € |
| Chap. 16 | Remboursement d'emprunts | 633 000.00 € | 660 000.00 € | | 660 000.00 € | 630 929.39 € |
| 901 | Matériels divers | 111 603.02 € | 123 000.00 € | | 123 000.00 € | 92 303.92 € |
| 902 | Actions économiques | 1 128 000.00 € | 1 545 000.00 € | 275 253.05 € | 1 820 253.05 € | 451 605.09 € |
| 903 | Environnement | 1 354 154.62 € | 520 613.18 € | 356 742.82 € | 877 356.00 € | 875 398.14 € |
| 908 | Bâtiments enfance | 1 873 242.36 € | 1 466 000.00 € | 268 390.95 € | 1 734 390.95 € | 290 678.99 € |
| TOTAL | | 5 315 834.02 € | 4 399 613.18 € | 900 386.82 € | 5 300 000.00 € | 2 556 568.83 € |

Monsieur LAURENT indique qu'après avis de la Commission des Finances et du Bureau communautaire, il est proposé de délibérer sur les dépenses de la section d'investissement du Budget prévisionnel principal tel que présenté ci-dessus.

Après discussion, le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité, les dépenses de la section d'investissement du Budget prévisionnel 2020 du Budget principal sont, vu les articles L.1612-12 et L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, vu l'avis favorable de la Commission des Finances du Mardi 11 février 2020, vu l'avis favorable du Bureau communautaire du Mardi 11 février 2020, adoptées chapitre par chapitre et opération par opération.

| Recettes d'investissement | | BP+DM 2019 | BP 2020 | RAR | TOTAL BP 2020 | Réalisé CA 2019 |
|---------------------------|---------------------------------|----------------|----------------|--------------|----------------|--------------------|
| 001 | Report N-1 | 1 350 381.10 € | 2 321 684.37 € | | 2 321 684.37 € | |
| Chap. 021 | Virement section fonct. | 2 500 000.00 € | 1 000 000.00 € | | 1 000 000.00 € | |
| Chap. 024 | Cessions d'immobilisations | 10 000.00 € | 300 000.00 € | | 300 000.00 € | 0.00 € |
| Chap. 040 | Opération d'ordre entre section | 276 100.00 € | 315 000.00 € | | 315 000.00 € | 289 138.66 € |
| Chap. 041 | Opérations patrimoniales | 155 834.02 € | 15 000.00 € | | 15 000.00 € | 155 834.02 € |
| Chap. 10 | Dotation FCTVA | 596 334.01 € | 250 000.00 € | 145 538.65 € | 395 538.65 € | 2 737 492.02 € |
| 902 | Dév. Economique subvention | 0.00 € | 450 000.00 € | | 450 000.00 € | |
| 903 | Environnement subventions | 64 000.00 € | 190 000.00 € | 89 112.98 € | 279 112.98 € | 18 899.44 € |
| 908 | Enfance subventions | 363 184.89 € | 197 752.41 € | 25 911.59 € | 223 664.00 € | 326 507.96 € |
| TOTAL | | 5 315 834.02 € | 5 039 436.78 € | 260 563.22 € | 5 300 000.00 € | 3 527 872.10 € |

Monsieur LAURENT indique qu'après avis de la Commission des Finances et du Bureau communautaire, il est proposé de délibérer sur les recettes de la section d'investissement du Budget prévisionnel principal tel que présenté ci-dessus.

Après discussion, le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité, les recettes de la section d'investissement du Budget prévisionnel 2020 du Budget principal sont, vu les articles L.1612-12 et L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, vu l'avis favorable de la Commission des Finances du Mardi 11 février 2020, vu l'avis favorable du Bureau communautaire du Mardi 11 février 2020, adoptées chapitre par chapitre et opération par opération.

13 - Budget primitif 2020 : Budget annexe Puech de Mus

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Jean-François LAURENT, Vice-président en charge des Finances.

Pour rappel, le budget est voté par chapitre.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| Dépenses de fonctionnement | | BP 2019 | BP 2020 | Réalisé CA 2019 |
|----------------------------|------------------------------------|----------------|----------------|-----------------|
| Chap. 011 | Charges à caractère général | 154 000.00 € | 127 400.00 € | 19 298.83 € |
| Chap. 042 | Opération d'ordre de transfert | 4 625 000.00 € | 5 486 500.00 € | 2 397 550.66 € |
| Chap. 65 | Autres charges de gestion courante | 6 000.00 € | 6 000.00 € | 0.00 € |
| Chap. 66 | Charges financières | 7 000.00 € | 5 100.00 € | 6 399.67 € |
| TOTAL | | 4 792 000.00 € | 5 625 000.00 € | 2 423 249.16 € |

Monsieur LAURENT indique qu'après avis de la Commission des Finances et du Bureau communautaire, il est proposé de délibérer sur les dépenses de la section de fonctionnement du Budget prévisionnel annexe Puech de Mus tel que présenté ci-dessus.

Après discussion, le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité, les dépenses de la section de fonctionnement du Budget prévisionnel 2020 du Budget annexe Puech de Mus sont, vu les articles L.1612-12 et L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, vu l'avis favorable de la Commission des Finances du Mardi 11 février 2020, vu l'avis favorable du Bureau communautaire du Mardi 11 février 2020, adoptées chapitre par chapitre.

| Recettes de fonctionnement | | BP 2019 | BP 2020 | Réalisé CA 2019 |
|----------------------------|-------------------------------------|----------------|----------------|-----------------|
| 002 | Excédent de fonctionnement reporté | 1 306 399.23 € | 2 139 129.92 € | |
| Chap. 042 | Opération d'ordre de transfert | 2 802 088.89 € | 2 924 215.12 € | 2 775 119.85 € |
| Chap. 70 | Produits des services | 683 000.00 € | 561 000.00 € | 480 860.00 € |
| Chap. 74 | Dotations et participations | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| Chap. 75 | Autres produits de gestion courante | 511.88 € | 654.96 € | 0.00 € |
| TOTAL | | 4 792 000.00 € | 5 625 000.00 € | 3 255 979.85 € |

Monsieur LAURENT indique qu'après avis de la Commission des Finances et du Bureau communautaire, il est proposé de délibérer sur les recettes de la section de fonctionnement du Budget prévisionnel annexe Puech de Mus tel que présenté ci-dessus.

Après discussion, le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité, les recettes de la section de fonctionnement du Budget prévisionnel 2020 du Budget annexe Puech de Mus sont, vu les articles L.1612-12 et L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, vu l'avis favorable de la Commission des Finances du Mardi 11 février 2020, vu l'avis favorable du Bureau communautaire du Mardi 11 février 2020, adoptées chapitre par chapitre.

SECTION D'INVESTISSEMENT

| Dépenses d'investissement | | BP 2019 | BP 2020 | Réalisé CA 2019 |
|---------------------------|---------------------------------|----------------|----------------|-----------------|
| Chap. 040 | Opération d'ordre de transfert | 2 802 088.89 € | 2 924 215.12 € | 2 775 119.85 € |
| 001 | Solde section d'invest. Reporté | 1 522 911.11 € | 2 252 284.88 € | |
| Chap. 16 | Emprunts et dettes assimilés | 400 000.00 € | 400 000.00 € | 400 000.00 € |
| TOTAL | | 4 725 000.00 € | 5 576 500.00 € | 3 175 119.85 € |

13€

Monsieur LAURENT indique qu'après avis de la Commission des Finances et du Bureau communautaire, il est proposé de délibérer sur les dépenses de la section d'investissement du Budget prévisionnel annexe Puech de Mus tel que présenté ci-dessus.

Après discussion, le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité, les dépenses de la section d'investissement du Budget prévisionnel 2020 du Budget annexe Puech de Mus sont, vu les articles L.1612-12 et L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, vu l'avis favorable de la Commission des Finances du Mardi 11 février 2020, vu l'avis favorable du Bureau communautaire du Mardi 11 février 2020, adoptées chapitre par chapitre.

| Recettes d'investissement | | BP 2019 | BP 2020 | Réalisé CA 2019 |
|---------------------------|-----------------------------------|----------------|----------------|--------------------|
| Chap. 10 | Dotations fonds divers réserv. | 100 000.00 € | 90 000.00 € | 48 195.42 € |
| Chap. 040 | Opération de transfert, variation | 4 625 000.00 € | 5 486 500.00 € | 2 397 550.66 € |
| TOTAL | | 4 725 000.00 € | 5 576 500.00 € | 2 445 746.08 € |

Monsieur LAURENT indique qu'après avis de la Commission des Finances et du Bureau communautaire, il est proposé de délibérer sur les recettes de la section d'investissement du Budget prévisionnel annexe Puech de Mus tel que présenté ci-dessus.

Après discussion, le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité, les recettes de la section d'investissement du Budget prévisionnel 2020 du Budget annexe Puech de Mus sont, vu les articles L.1612-12 et L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, vu l'avis favorable de la Commission des Finances du Mardi 11 février 2020, vu l'avis favorable du Bureau communautaire du Mardi 11 février 2020, adoptées chapitre par chapitre.

14 - Budget primitif 2020 : Budget annexe « Grand cycle de l'eau »

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Jean-François LAURENT, Vice-président en charge des Finances.

Pour rappel, le budget est voté par chapitre.

fr

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| Dépenses de fonctionnement | | BP+DM 2019 | BP 2020 | Réalisé CA 2019 |
|-----------------------------------|-----------------------------------|--------------|--------------|-----------------|
| Chap. 011 | Charges à caractère général | 55 000.00 € | 42 000.00 € | 4 839.84 € |
| Chap. 012 | Charges de personnel | 7 000.00 € | 7 000.00 € | 6 386.73 € |
| Chap. 014 | Atténuation de produits | 1 000.00 € | 3 000.00 € | 784.00 € |
| Chap. 023 | Virement section d'investissement | 25 000.00 € | 80 000.00 € | |
| Chap. 042 | Dotation aux amortissements | 1 500.00 € | 5 000.00 € | 1 330.83 € |
| Chap. 65 | Autres charges de gestion | 185 000.00 € | 250 000.00 € | 127 763.42 € |
| Chap. 67 | Charges exceptionnelles | 3 500.00 € | 3 000.00 € | |
| TOTAL | | 278 000.00 € | 390 000.00 € | 141 104.82 € |

Monsieur LAURENT indique qu'après avis de la Commission des Finances et du Bureau communautaire, il est proposé de délibérer sur les dépenses de la section de fonctionnement du Budget prévisionnel annexe « Grand cycle de l'eau » tel que présenté ci-dessus.

Après discussion, le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité, les dépenses de la section de fonctionnement du Budget prévisionnel 2020 du Budget annexe « Grand cycle de l'eau » sont, vu les articles L.1612-12 et L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, vu l'avis favorable de la Commission des Finances du Mardi 11 février 2020, vu l'avis favorable du Bureau communautaire du Mardi 11 février 2020, adoptées chapitre par chapitre.

| Recettes de fonctionnement | | BP+DM 2019 | BP 2020 | Réalisé CA 2019 |
|-----------------------------------|---------------------------------|--------------|--------------|-----------------|
| 002 | Résultat fonctionnement reporté | 19 011.00 € | 129 368.18 € | |
| Chap. 73 | Impôts et taxes | 250 000.00 € | 250 000.00 € | 251 462.00 € |
| Chap. 74 | Dotation et participation | 3 989.00 € | 5 631.82 € | |
| Chap. 77 | Produits exceptionnels | 5 000.00 € | 5 000.00 € | |
| TOTAL | | 278 000.00 € | 390 000.00 € | 251 462.00 € |

Monsieur LAURENT indique qu'après avis de la Commission des Finances et du Bureau communautaire, il est proposé de délibérer sur les recettes de la section de fonctionnement du Budget prévisionnel annexe « Grand cycle de l'eau » tel que présenté ci-dessus.

Après discussion, le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité, les recettes de la section de fonctionnement du Budget prévisionnel 2020 du Budget annexe « Grand cycle de l'eau » sont, vu les articles L.1612-12 et L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, vu l'avis favorable de la Commission des Finances du Mardi 11 février 2020, vu l'avis favorable du Bureau communautaire du Mardi 11 février 2020, adoptées chapitre par chapitre.

fr

SECTION D'INVESTISSEMENT

| Dépenses d'investissement | | BP+DM 2019 | BP 2020 | Réalisé CA 2019 |
|---------------------------|---------------------------------|--------------|--------------|--------------------|
| 001 | Résultat investissement reporté | 33 625.50 € | | |
| Chap. 20 | Immobilisation incorporelle | 132 500.00 € | 170 000.00 € | 67 743.00 € |
| Chap. 21 | Immobilisation corporelle | 40 874.50 € | 20 000.00 € | 3 528.00 € |
| TOTAL | | 207 000.00 € | 190 000.00 € | 71 271.00 € |

Monsieur LAURENT indique qu'après avis de la Commission des Finances et du Bureau communautaire, il est proposé de délibérer sur les dépenses de la section d'investissement du Budget prévisionnel annexe « Grand cycle de l'eau » tel que présenté ci-dessus.

Après discussion, le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité, les dépenses de la section d'investissement du Budget prévisionnel 2020 du Budget annexe « Grand cycle de l'eau » sont, vu les articles L.1612-12 et L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, vu l'avis favorable de la Commission des Finances du Mardi 11 février 2020, vu l'avis favorable du Bureau communautaire du Mardi 11 février 2020, adoptées chapitre par chapitre.

| Recettes d'investissement | | BP+DM 2019 | BP 2020 | Réalisé CA 2019 |
|---------------------------|------------------------------------|--------------|--------------|--------------------|
| 002 | Résultat d'invest. reporté | | 15 425.36 € | |
| Chap. 021 | Virement section de fonctionnement | 25 000.00 € | 80 000.00 € | |
| 040 | Amortissements | 1 500.00 € | 5 000.00 € | 1 330.83 € |
| Chap. 10 | FCTVA | 120 500.00 € | 25 000.00 € | 100 988.83 € |
| Chap. 13 | Subvention investissement | 60 000.00 € | 64 574.64 € | 18 002.20 € |
| TOTAL | | 207 000.00 € | 190 000.00 € | 120 321.86 € |

Monsieur LAURENT indique qu'après avis de la Commission des Finances et du Bureau communautaire, il est proposé de délibérer sur les recettes de la section d'investissement du Budget prévisionnel annexe « Grand cycle de l'eau » tel que présenté ci-dessus.

Après discussion, le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité, les recettes de la section d'investissement du Budget prévisionnel 2020 du Budget annexe « Grand cycle de l'eau » sont, vu les articles L.1612-12 et L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, vu l'avis favorable de la Commission des Finances du Mardi 11 février 2020, vu l'avis favorable du Bureau communautaire du Mardi 11 février 2020, adoptées chapitre par chapitre.

f a e

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Jean-François LAURENT, Vice-président en charge des Finances.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| Dépenses de fonctionnement | | BP 2019 | BP 2020 | Réalisé CA 2019 |
|----------------------------|------------------------------|-------------|-------------|-----------------|
| 002 | Résultat reporté | | 1 188.00 € | |
| Chap. 011 | Charges à caractère général | 4 000.00 € | 35 000.00 € | 1 188.00 € |
| Chap. 023 | Virement section d’invest. | 32 000.00 € | | |
| Chap. 042 | Dotations aux amortissements | | 1 000.00 € | |
| Chap. 65 | Autres charges de gestion | 1 000.00 € | 1 000.00 € | |
| Chap. 66 | Charges financières | | 10 000.00 € | |
| Chap. 67 | Charges exceptionnelles | 1 000.00 € | 1 812.00 € | |
| TOTAL | | 38 000.00 € | 50 000.00 € | 1 188.00 € |

Monsieur LAURENT indique qu’après avis de la Commission des Finances et du Bureau communautaire, il est proposé de délibérer sur les dépenses de la section de fonctionnement du Budget prévisionnel annexe PEM tel que présenté ci-dessus.

Après discussion, le Conseil, le quorum étant vérifié, à l’unanimité, les dépenses de la section de fonctionnement du Budget prévisionnel 2020 du Budget annexe PEM sont, vu les articles L.1612-12 et L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, vu l’avis favorable de la Commission des Finances du Mardi 11 février 2020, vu l’avis favorable du Bureau communautaire du Mardi 11 février 2020, adoptées chapitre par chapitre.

| Recettes de fonctionnement | | BP 2019 | BP 2020 | Réalisé CA 2019 |
|----------------------------|------------------------|-------------|-------------|-----------------|
| Chap. 73 | Impôts et taxes | 35 000.00 € | | |
| Chap. 77 | Produits exceptionnels | 3 000.00 € | 50 000.00 € | |
| TOTAL | | 38 000.00 € | 50 000.00 € | 0.00 € |

Monsieur LAURENT indique qu’après avis de la Commission des Finances et du Bureau communautaire, il est proposé de délibérer sur les recettes de la section de fonctionnement du Budget prévisionnel annexe PEM tel que présenté ci-dessus.

JFL

Après discussion, le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité, les recettes de la section de fonctionnement du Budget prévisionnel 2020 du Budget annexe PEM sont, vu les articles L.1612-12 et L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, vu l'avis favorable de la Commission des Finances du Mardi 11 février 2020, vu l'avis favorable du Bureau communautaire du Mardi 11 février 2020, adoptées chapitre par chapitre.

SECTION D'INVESTISSEMENT

| Dépenses d'investissement | | BP 2019 | BP 2020 | Réalisé CA 2019 |
|---------------------------|-------------------------------|--------------|----------------|--------------------|
| 001 | Résultat reporté | | 17 193.60 € | |
| Chap. 20 | Immobilisations incorporelles | 35 000.00 € | 147 806.40 € | 17 193.60 € |
| Chap. 21 | Immobilisations corporelles | 120 000.00 € | 1 445 000.00 € | |
| TOTAL | | 155 000.00 € | 1 610 000.00 € | 17 193.60 € |

Monsieur LAURENT indique qu'après avis de la Commission des Finances et du Bureau communautaire, il est proposé de délibérer sur les dépenses de la section d'investissement du Budget prévisionnel annexe PEM tel que présenté ci-dessus.

Après discussion, le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité, les dépenses de la section d'investissement du Budget prévisionnel 2020 du Budget annexe PEM sont, vu les articles L.1612-12 et L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, vu l'avis favorable de la Commission des Finances du Mardi 11 février 2020, vu l'avis favorable du Bureau communautaire du Mardi 11 février 2020, adoptées chapitre par chapitre.

| Recettes d'investissement | | BP 2019 | BP 2020 | Réalisé CA 2019 |
|---------------------------|---------------------------------|--------------|----------------|--------------------|
| Chap. 021 | Virement section fonctionnement | 32 000.00 € | | |
| Chap. 040 | Opération d'ordre de transfert | | 1 000.00 € | |
| Chap. 10 | FCTVA | 1 000.00 € | 1 000.00 € | |
| Chap. 13 | Subvention investissement | 122 000.00 € | 608 000.00 € | |
| Chap. 16 | Emprunts | | 1 000 000.00 € | |
| TOTAL | | 155 000.00 € | 1 610 000.00 € | 0.00 € |

Monsieur LAURENT indique qu'après avis de la Commission des Finances et du Bureau communautaire, il est proposé de délibérer sur les recettes de la section d'investissement du Budget prévisionnel annexe PEM tel que présenté ci-dessus.

JRE

Après discussion, le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité, les recettes de la section d'investissement du Budget prévisionnel 2020 du Budget annexe PEM sont, vu les articles L.1612-12 et L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, vu l'avis favorable de la Commission des Finances du Mardi 11 février 2020, vu l'avis favorable du Bureau communautaire du Mardi 11 février 2020, adoptées chapitre par chapitre.

16 – Demande de subvention pour l'acquisition de mobilier et de matériel pédagogique pour les structures Petite Enfance

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Jean-François LAURENT, Vice-président en charge des Finances.

Monsieur LAURENT explique que comme chaque année, il s'avère nécessaire de procéder au renouvellement d'une partie du mobilier, et du matériel pédagogique au sein des établissements d'accueil de jeunes enfants (Crèches).

Monsieur LAURENT indique qu'il s'agit pour l'essentiel, d'acquérir des tables, chaises, meubles de rangement, lits, jeux pour enfants...

Sont concernées par ces investissements les crèches d'Aigues-Vives, Aubais, Codognan, Gallargues, Nages et Solorgues, Uchaud et Vergèze.

Monsieur LAURENT précise qu'il est possible de demander une subvention auprès de la CAF qui finance à 80% l'acquisition de mobilier et de matériel pédagogique pour les structures Petite Enfance.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

| DEPENSES | Montant HT | RECETTES | Montant HT |
|---------------------------|--------------------|---|--------------------|
| 1. DIVERS FOURNISSEURS | 14 676,23 € | 1. Caf du Gard (80%) | 11 740,98 € |
| | | 2. Communauté de Communes Rhôny Vistre Vidourle (20%) | 2 935,25 € |
| TOTAL DES DEPENSES | 14 676,23 € | TOTAL DES RECETTES | 14 676,23 € |

Monsieur LAURENT propose au Conseil, après avis du bureau communautaire, de prendre une délibération pour solliciter le financement par la CAF, du projet d'acquisition de mobilier et de matériel pédagogique pour les structures d'accueil de jeunes enfants.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, après discussion, à l'unanimité, vu l'avis du Bureau communautaire du Mardi 11 février 2020, approuve le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus dans le cadre de la demande de subvention pour l'acquisition de mobilier et de matériel pédagogique pour les structures Petite Enfance.

J. Laurent

Les acquisitions foncières ont été réalisées par la Communauté et la commune doit mettre le reste du foncier nécessaire (parcelle au nord-ouest) à disposition de la CCRVV. Le permis d'aménagement et l'arrêté au titre de la loi sur l'eau ont été obtenus il y a quelques semaines et les marchés de travaux ont été passés.

Monsieur LAURENT précise que le dossier complet final est en cours de validation par les services de l'Etat (Ministère et Dreal).

Comme le projet est porté sous maîtrise d'ouvrage publique et qu'il est situé en dehors du domaine public autoroutier, une convention a été établie pour permettre un financement de la société ASF qui prend en charge la majeure partie des aménagements correspondant à 447 229 € HT sur un total de travaux de 532 731 € HT.

Dès lors, Monsieur LAURENT propose au Conseil communautaire, après avis du Bureau communautaire, d'approuver la convention de financement avec ASF pour permettre le démarrage des travaux dès les prochaines semaines.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, après discussion, à l'unanimité, vu l'avis du Bureau communautaire du Mardi 11 février 2020, approuve la convention de financement avec ASF selon les conditions énoncées afin de permettre le démarrage des travaux et autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

18 - Demande de subvention pour l'aménagement d'un Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) à la gare de Vergèze-Codognan

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Jean-François LAURENT, Vice-président en charge des Finances.

La mobilité et la thématique des transports en général constituent des enjeux majeurs pour la CCRVV afin de gérer l'attractivité et le développement du territoire.

Monsieur LAURENT explique que la réalisation du Pôle d'Echanges Multimodal à la gare de Vergèze s'inscrit à ce titre dans plusieurs dispositifs de financement qui visent à promouvoir fortement la réalisation de ce type d'équipement.

Le Conseil Régional a ainsi adopté, en octobre 2017 un programme d'intervention en faveur des PEM qui prévoit un financement de 40% pouvant aller jusqu'à 2.5 millions d'Euros.

Dans le cadre des récentes lois Mobilités et Energie-Climat, l'Etat a également prévu de soutenir financièrement le développement de ces infrastructures, à travers notamment la DSIL.

Le département peut également participer aux aménagements envisagés sur le pont de l'avenue de Camargue pour en développer l'usage partagé (piétons, cyclistes, véhicules, bus).

D'autres partenaires pourront être sollicités ultérieurement si certaines dépenses peuvent être éligibles à d'autres dispositifs existants (Europe, SMEG...).

JFL

Dans cette démarche, le projet consiste à :

- Développer une offre de stationnement complémentaire ;
- Aménager un quai permettant l'arrivée, le stationnement et le départ de bus situé à proximité et/ou en articulation avec le parking ;
- Développer l'accessibilité aux quais articulée avec l'ouvrage de franchissement des voies ferrées existant ;
- Améliorer l'accessibilité aux quais à proximité du Bâtiment des Voyageurs ;
- Implanter des abris à vélos sécurisés ;
- Installer des panneaux d'information aux voyageurs.

Les études de maîtrise d'œuvre ayant déjà démarré et ayant permis d'établir des premières estimations détaillées, il est possible de solliciter les partenaires financiers sur les deux tranches de ce projet (la première en 2020 et la deuxième en 2021).

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

| | DEPENSES | Montant HT | RECETTES | Montant HT |
|-----|--|------------------------------|---|-----------------------|
| | Phase 1 : | | 1. Préfecture du Gard (16,4%) | 1 000 000,00 € |
| 1.1 | Maîtrise d'œuvre | 309 755,32 € | Phase 1 | 500 000,00 € |
| 1.2 | Etudes géotechniques | 70 000,00 € | Phase 2 | 500 000,00 € |
| 1.3 | Détection des réseaux existants | 15 000,00 € | 2. Conseil Régional (40%) | 2 498 742,13 € |
| 1.4 | Restructuration du parking existant | 852 000,00 € | 3. Conseil Départemental (10%) | 624 685,53 € |
| 1.5 | Aménagement pour gestion hydraulique | 50 000,00 € | 4. Communauté de Communes Rhôny Vistre Vidourle (23,6%) | 2 123 427,66 € |
| 1.6 | Espace voyageurs PEM | 475 000,00 € | | |
| 1.7 | Aménagements secteur bâtiment voyageurs | 189 500,00 € | | |
| 1.8 | Accessibilité PMR | 851 000,00 € | | |
| | Sous-total phase 1 : | 2 812 255,32 € 45% | | |
| | Phase 2 : | | | |
| 2.1 | Extension du parking existant | 2 822 600,00 € | | |
| | <u>Aménagements supplémentaires au programme initial</u> | | | |
| 2.2 | Contrôle d'accès et vidéosurveillance | 90 000,00 € | | |
| 2.3 | Aménagement pont sur avenue camargue pour usage partagé | 125 000,00 € | | |
| 2.4 | Photovoltaïque | 397 000,00 € | | |
| | Sous-total phase 2 : | 3 434 600,00 € 55% | | |
| | TOTAL DES DEPENSES | 6 246 855,32 € | TOTAL DES RECETTES | 6 246 855,32 € |

JRE

Monsieur LAURENT explique qu'il s'agit de solliciter les premiers partenaires financiers pour les travaux d'aménagement d'un Pôle d'Echanges Multimodal à Vergèze.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, après discussion, à l'unanimité, vu l'avis du Bureau communautaire du Mardi 11 février 2020, approuve le plan de financement prévisionnel dans le cadre de la demande de subvention pour l'aménagement d'un Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) à la gare de Vergèze-Codognan.

19 - Création de postes

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Jean-François LAURENT, Vice-président en charge des Finances.

La Communauté de Communes est concernée, depuis plusieurs semaines, par différents mouvements de personnel au sein de plusieurs services (technique, environnement, informatique, enfance, urbanisme, police, ...).

Monsieur LAURENT explique que des remplacements sont effectués et des modifications d'organisation sont aussi réalisées dans le même temps afin de permettre de répondre à certains enjeux.

Monsieur LAURENT précise qu'il est en effet nécessaire de prévoir de faire fonctionner la déchetterie de Vestric avec du personnel supplémentaire, compte tenu de l'agrandissement important du site et de son ouverture à venir un jour de plus par semaine (le vendredi qui est aujourd'hui fermé).

Monsieur LAURENT ajoute qu'il est également souhaitable de recourir à l'embauche d'un agent qui aurait la charge de superviser l'administration générale et les Ressources Humaines mais aussi de seconder le DGS, pour lui permettre une disponibilité accrue auprès des élus et chefs de service.

Les missions et/ou les améliorations attendues sont en effet nombreuses en matière de prévention et sécurité, de suivi des instances paritaires, de gestion prévisionnelle des emplois (pour retraites, reclassement, ...) pour améliorer la transversalité et avoir davantage d'anticipation.

Monsieur LAURENT indique que ces modifications ont recueilli l'avis favorable du comité technique le 29 janvier dernier et il est prévu que les recrutements aient lieu fin février.

Monsieur LAURENT propose au Conseil, après avis du Bureau communautaire, de créer 2 postes titulaires supplémentaires au tableau des effectifs, à savoir un attaché territorial titulaire à temps complet (ou attaché principal) pour superviser les ressources humaines et l'administration générale et un adjoint technique titulaire à temps complet également pour les déchetteries.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, après discussion, à l'unanimité, vu l'avis favorable du Comité technique du Mercredi 29 janvier 2020, vu l'avis du Bureau communautaire du Mardi 11 février 2020, approuve la création d'un poste d'attaché territorial (ou attaché principal) titulaire à temps complet et d'un poste d'adjoint technique titulaire à temps complet.

fné

20 – Acquisition de la parcelle AL66 à Vergèze en bordure de la déchetterie

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jacky REY, Vice-président en charge du « Développement économique ».

Monsieur REY indique qu'il est proposé de procéder à l'acquisition amiable de la parcelle qui borde la route (côté sud) en dessous de la déchetterie de Vergèze (parcelle AL66 de 1961m²) que les propriétaires ont proposé de vendre à la CCRVV.

Monsieur REY précise que ce foncier pourra être utile pour les travaux d'agrandissement et de voirie projetés en 2020 ou pour une extension éventuelle future.

Compte tenu du classement en zone agricole, le prix proposé est de 5 000 € et les propriétaires ont donné leur accord écrit, en date du 10 février 2020.

Monsieur REY propose au Conseil, après avis du Bureau communautaire, de procéder à l'acquisition de la parcelle AL66 sur la commune de Vergèze, dans les conditions précitées.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, après discussion, à l'unanimité, vu l'avis du Bureau communautaire du Mardi 11 février 2020, approuve l'acquisition de la parcelle AL66 sur la commune de Vergèze selon les conditions énoncées ci-dessus et autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

21 – Programme 2020 de soutien au développement économique et d'aide à l'immobilier individuel

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Jacky REY, Vice-président en charge du « Développement économique ».

La Communauté a adopté, par délibération n°2018-48 du 21 juin 2018, le règlement d'intervention pour le financement des projets Leader qui prévoit la possibilité, pour les EPCI adhérant au PETR Vidourle-Camargue, d'accompagner le développement des entreprises de leur territoire en intervenant en qualité de co-financeur dans les dossiers Leader.

En parallèle, la Région Occitanie a créé plusieurs dispositifs de soutien financier, aux porteurs de projets de développement économique qui répondent à un certain nombre de critères, sur le modèle aussi d'un cofinancement public.

Monsieur REY explique qu'il est prévu, dans le budget 2020, une enveloppe de 20 000 € pour assurer le cofinancement, par la CCRVV, de ces dispositifs afin que les entreprises éligibles puissent prétendre déposer un dossier.

Monsieur REY indique qu'il est proposé, au titre de la programmation 2020, que cette enveloppe soit attribuée par ordre chronologique de dépôt des demandes jusqu'à épuisement des crédits, sans possibilité

de dépassement, (un nouveau montant annuel sera soumis à l'approbation des membres du Conseil pour les prochains exercices).

L'Agence de Développement de la Région Occitanie a identifié que l'entreprise Navarro, qui porte un projet immobilier dans la zone de Lallemande, était ainsi susceptible de bénéficier du dispositif d'un contrat d'aide à l'immobilier individuel. L'attribution de l'aide de la Région est conditionnée à un co-financement de la Communauté qui est compétente en matière de développement économique.

Les éléments relatifs au projet sont les suivants :

- Construction bureaux et entrepôts : 115 200 € (base éligible) ;
- Aide possible : 6 900 € CCRVV (plafond) et 16 100 € Région.

Monsieur REY précise que sur le plan de la procédure, la CCRVV doit délibérer pour donner son accord afin de déclencher le cofinancement par la Région.

Monsieur REY propose au Conseil, après avis du bureau communautaire, d'adopter la programmation annuelle d'intervention au titre du soutien au développement économique (en prévoyant un budget annuel plafonné à 20 000 €) et d'intégrer, dans ce cadre, le dossier de l'entreprise Navarro comme pouvant bénéficier d'un contrat d'aide à l'immobilier individuel cofinancé par la Région Occitanie.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, après discussion, à l'unanimité, vu l'avis du Bureau communautaire du Mardi 11 février 2020, adopte la programmation annuelle d'intervention au titre du soutien au développement économique et intègre, dans ce cadre, le dossier de l'entreprise Navarro comme pouvant bénéficier d'un contrat d'aide à l'immobilier individuel cofinancé par la Région Occitanie.

22 – Avis sur le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Philippe GRAS, Vice-président en charge de l'« Urbanisme et Aménagement de l'espace ».

Le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) a été arrêté par le Conseil Régional d'Occitanie le 19 décembre dernier.

Monsieur GRAS explique que le SRADDET est un document stratégique de planification qui détermine les grandes priorités régionales en matière d'aménagement du territoire à moyen et long terme.

Monsieur GRAS précise qu'il doit ainsi fixer des objectifs relatifs à onze domaines obligatoires (équilibre et égalité des territoires, habitat, gestion économe de l'espace, intermodalité et développement des transports, pollution de l'air, prévention et gestion des déchets, ...).

Il intègre cinq Schémas Régionaux préexistants, qui, de fait, seront abrogés à l'approbation du SRADDET :

- Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE),
- Schéma Régional Climat-Air-Energie (SRCAE),
- Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (SRIT),
- Schéma Régional de l'Intermodalité (SRI),
- Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD).

Monsieur GRAS ajoute qu'il prescrit des règles en lien avec les 11 domaines obligatoires énoncés ci-dessus qui s'imposent aux documents de planification infra-régionaux.

Ainsi les documents suivants devront, au moment de leur élaboration ou de leur révision, prendre en compte les objectifs et être compatibles avec les règles du SRADDET :

- Les Schémas de cohérence territoriale (SCoT),
- Les Plans de déplacements urbains (PDU),
- Les Plans climat/air/énergie territoriaux (PCAET).

La stratégie d'aménagement du schéma s'articule autour des deux grands caps régionaux :

- Un rééquilibrage régional pour l'égalité des territoires, ce qui suppose une meilleure répartition de l'accueil et des logements mais aussi des services publics et de l'emploi.
- Un nouveau modèle de développement, plus durable, pour répondre à l'urgence climatique.

Le SRADDET peut se schématiser de la manière suivante :



↓ RE

Conformément à l'article L4251-6 du CGCT, les intercommunalités sont invitées, en tant que personnes publiques associées, à délibérer sur le SRADDET avant la phase d'enquête publique qui démarrera en avril et l'adoption définitive qui est prévue fin 2020.

Considérant que les objectifs du SRADDET devront être intégrés dans la prochaine révision du SCOT mais également dans le PCAET de la CCRVV, il est proposé d'émettre un avis favorable en formulant les observations suivantes :

- La définition proposée par le SRADDET, pour le terme « consommation des sols » ne prend pas en compte les dispositifs de production d'énergie renouvelable installés au sol (ex centrales solaires au sol, etc...). Il s'agirait de considérer l'ensemble des surfaces occupées par les énergies renouvelables comme étant de l'artificialisation des sols et donc de la consommation d'espace, même s'il y a maintien d'une agriculture sur ces zones.
- Il serait également opportun d'apprécier la consommation d'espace notamment celle dédiée à l'économie de façon différenciée en fonction des situations locales et en particulier au niveau de l'emploi.
- Il est souhaitable que la Région mette en œuvre les moyens techniques et financiers pour atteindre les objectifs déterminés par le SRADDET.

Monsieur GRAS propose au Conseil, après avis du Bureau communautaire, de donner un avis favorable assorti des observations ci-dessus, sur le projet de SRADDET de la Région Occitanie.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, après discussion, à l'unanimité, vu l'article L4251-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, vu l'avis du Bureau communautaire du Mardi 11 février 2020, émet un avis favorable assorti des observations citées ci-dessus sur le projet de SRADDET de la Région Occitanie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H30.

Le Président,
Jean-Baptiste ESTEVE.

